

# AGIR ENSEMBLE POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES



**Banque Populaire et les experts-comptables s'engagent ensemble, pour accompagner et favoriser le développement des entreprises en signant la première convention visant à faciliter le financement des besoins de trésorerie <sup>(1)</sup>, des investissements et des reprises ou transmissions <sup>(2)</sup>.**

En mettant en place un outil de demande de financement en ligne, l'accès au crédit des TPE <sup>(3)</sup> sera accéléré grâce à des délais de réponse réduits.

**Pour en savoir plus : [www.financement-tpe-pme.com](http://www.financement-tpe-pme.com)**

(1) Financement jusqu'à 25 000 € pour les crédits liés à la trésorerie.

(2) Financement des investissements jusqu'à 30 000 € sans engagement personnel du dirigeant.

Financement des reprises ou transmissions d'entreprise jusqu'à 150 000 € avec engagement personnel du dirigeant limité à 25 %. Pour ces opérations, les Banques Populaires s'appuient sur les SOCAMA (Société de Caution Mutuelle Artisanale) qui bénéficient d'une garantie au titre du programme cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté Européenne.

(3) sous réserve d'acceptation du dossier.

